

Mise en page des publi-rédactionnels insérés dans Sic

La revue Sic – le magazine de l'Ordre des experts-comptables – ouvre bien volontiers ses pages aux annonceurs, sous la forme d'annonces publicitaires ou de publi-rédactionnels. Pour ce second format, le comité de rédaction de la revue a souhaité en arrêter les principales caractéristiques formelles afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des lecteurs.

Les publi-rédactionnels maquetés comme un article (titre, chapô et texte courant) qui seront proposés dans la revue Sic devront respecter les formes suivantes :

- Mention systématique, en haut et à gauche de la première page du publi-rédactionnel de la mention « PUBLI-RÉDACTIONNEL » en capitales de façon bien visible et en couleur (corps 20 soit 5 mm de hauteur).
- Application systématique d'un fond de couleur de votre choix hormis le gris et encadré d'un filet.

Par ailleurs, les polices de caractères suivantes – utilisées pour les articles du magazine – sont proscrites pour les publi-rédactionnels : Aquiline, Frutiger, Calson, Calisto, Franklin et Rotis sans Serif.

